A.c.b

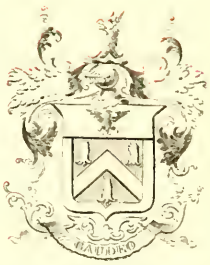

John Carter Brown
Library
Brown University

No. 33

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

DISCOURS

DE VILLARET-JOYEUSE,

Député du Morbihan ;

Sur l'importance des Colonies & les moyens de les pacifier.

Séance du 12 Prairial an 5.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

L'HONNEUR que vous m'avez fait de me nommer membre de votre commiſſion des colonies, m'impoſe le devoir de vaincre la timidité & la juſte défiance qui m'euſſent ſans doute toujours éloigné de cette tribune, illuſtrée chaque jour par tant de talens.

Vous avez penſé probablement que des connoiſſances locales, quinze ans de ſéjour dans ces contrées éloignées, & trente ans de pratique dans la marine, pouvoient en cette circonſtance, ſuppléer à l'habitude de la parole. Puiſſe votre indulgence ſoutenir mes premiers pas dans une carrière, ſi nouvelle pour moi !

Il importe peut être que je le déclare ici pour ceux qui, indignes de croire à la vertu, cherchent toujours dans l'intérêt privée le motif & la règle des opinions humaines. Je ſuis dans une poſition où l'impartialité n'eſt pas même un mérite, tant elle eſt facile : car je n'ai dans les colonies aucune eſpèce de propriété.

Mais de plus hautes conſidérations ſe préſentent en foule à ma penſée. Notre commerce, notre marine, nos finances ſe rattachent par tous les liens à l'exiſtence & à la proſpérité de nos colonies. Ce ſont les dévaſtateurs & les bourreaux de nos colonies qui ont ruiné les cinquante mille familles qui, dans nos principaux ports, languiſſent faute de travail ; ce ſont eux qui ont enlevé à nos matelots ces moyens d'inſtruction qui les rendoient les rivaux & les vainqueurs des marins anglais ; ce ſont eux qui ont deſſéché ces canaux par leſquels la vie & la richeſſe arrivoient à grands flots dans Nantes, Bordeaux, Rouen, le Havre & Lorient, & de là ſe répandoient dans les veines de la France entière.

Rappelez-vous, en effet, les innombrables avantages que nous retirions de nos colonies ; rappelez-vous que par elles, depuis 70 ans, notre numéraire avoit été preſque doublé. En 1726, il n'étoit porté qu'à treize cents millions. Il s'élevoit à deux milliards deux à trois cents millions en 1785 & 1786..... Faut-il s'en étonner ? chaque année l'importation & l'exportation des denrées étoient de 100 millions ; la métropole envoyoit, tous les ans, pour 78 millions de marchandiſes dont 40 millions d'objets manufacturés. L'île ſeule de Saint-Domingue rendoit à la France plus que quatre de ſes plus belles provinces. Que le génie fiſcal multiplie à ſon gré les gênes & les entraves..... qu'il crée des impôts

indirects..... qu'il en mette jusque sur l'air que respire un peuple libre : comment combleroit-il un pareil déficit ?..... comment remplaceroit-il de semblables ressources ? Jamais cependant elles n'auront été plus nécessaires : car, ne vous y trompez pas, le régime de la liberté est coûteux ; il est si beau, si bien en harmonie avec la dignité de la nature humaine, qu'il ne peut être payé trop cher ! Il sera sans doute dispendieux parmi nous, parce que pendant longues années, nous aurons à acquitter la dette de la reconnoissance envers ces intrépides armées, qui, à force de prodiges & de courage, nous ont donné le sceptre du continent & la paix.

Gardons-nous de croire que nous puissions nous passer de nos colonies : leurs produits sont indispensables pour la restauration de nos finances ; leurs denrées sont devenues pour nous des besoins de première nécessité. Nous flatterions-nous du vain espoir que les sybarites de nos villes, que les enfans gâtés de notre luxe se soumettroient à la privation du sucre & du café ?..... aimerions-nous mieux les leur laisser apporter par les étrangers, ou aller les acheter, à grands frais, à Londres, à Hambourg ? Mais alors, que deviendroit cette balance du commerce qui nous étoit auparavant si favorable, qui nous donnoit en produit au moins 80 millions par an, & qui, augmentant sans cesse parmi nous les capitaux, centuploit par-tout l'industrie, vivifioit nos manufactures, engraissoit nos terres, & doubloit nos moissons mêmes ?

Quand nous avions des colonies, c'étoit avec l'excédant même de notre culture & de nos manufactures que nous payions leurs denrées. Aujourd'hui nous payons à l'Europe ce qu'elle nous payoit autrefois. Ce n'est qu'avec notre or que nous payons les productions des colonies anglaises : nous nous appauvrissons ainsi à mesure que nous enrichissons nos ennemis. Les prohibitions n'y feroient rien ; la cupidité renverse toutes les barrières. A-t-on calculé combien d'années nous pourrions tenir à cet écoulement successif de

notre numéraire ? Voulez-vous enfin connoître toute l'importance de vos colonies, comparez l'état de vos ports tel qu'il étoit en 1788, avec ce qu'ils ſont aujourd'hui.

Que ne puis-je auſſi porter vos regards ſur cette magnifique rade du Cap ! que ne puis-je vous y montrer les trois cents navires que j'y ai ſouvent vus, & qui en faiſoient la gloire & l'ornement ! que ne puis-je vous montrer trente à quarante mille matelots, impatiens de ſe précipiter vers ces contrées pour y partager le bonheur qu'on y goûtoit de toutes parts !

Car je dois vous l'affirmer, citoyens repréſentans, depuis quatre ans les plus fauſſes idées ont été répandues en France ſur la ſituation de Saint-Domingue avant la révolution : rien n'égaloit l'opulence de cette île, ſi ce n'eſt la jalouſie qu'elle inſpiroit à nos rivaux, & la tranquillité & la ſatisfaction de ſes habitans. C'eſt à tort qu'on a voulu la peindre comme l'empire de quelques farouches tyrans conduiſant avec une verge de fer des troupeaux d'eſclaves. Non : le joug y étoit auſſi léger qu'il peut l'être. — Sans doute, l'eſclavage eſt toujours un outrage à la nature humaine ; mais du moins il étoit adouci par la politique & par l'intérêt particulier lui-même. Les noirs n'étoient pas auſſi étrangers que le croient beaucoup de gens, à la proſpérité qu'ils faiſoient naître ; ils avoient une abondante nourriture, un logement propre & commode, des hôpitaux prêts à les recevoir en cas de maladie ; leurs enfans étoient élevés avec ſoin dans la maiſon paternelle, juſqu'au moment où ils étoient capables de ſupporter le travail ; & certes, ce travail n'étoit pas exceſſif ; ils étoient enfin, je trancherai le mot, beaucoup plus heureux que la plupart de nos payſans ſous l'ancien régime. Mais l'heureuſe concorde & la paix embelliſſoient alors & fécondoient ces contrées. J'ai vu encore, en 1791, les vaſtes campagnes de Saint-Domingue couvertes de riches moiſſons. J'ai vu pluſieurs villes comparables à nos villes d'Europe, & près de dix mille habitations dont la plupart offroient un plus beau coup d'œil que nos plus grands villages. La population de cette colonie

étoit, à cette époque, d'environ quarante mille blancs, trente mille gens de couleur & quatre cent mille esclaves.

Saint-Domingue jouissoit encore, dans les premiers mois de cette année, d'une certaine tranquillité : il ne me fut cependant pas difficile de voir que l'orage sillonnoit la nue, que l'horizon étoit chargé de tempêtes, & que bientôt la foudre éclateroit. Je l'annonçai au ministre de la marine, peu de jours après mon arrivée dans cette île, & mes prédictions ne se vérifièrent que trop tôt : la guerre civile entra dans l'île avec les dissentions politiques ; les partis s'embrasèrent des feux du climat & en vinrent aux mains ; le sang n'a pas cessé depuis de couler par torrens.

Le rapporteur de votre commission vous a peint les horreurs dont Saint-Domingue a été le théâtre ; il vous les a retracées avec cette vigueur de pinceau & ce talent qui, depuis long-temps l'ont fait compter parmmi nos meilleurs orateurs : je ne recommencerai pas ce qu'il a si parfaitement achevé.

Les maux vous sont connus, ils sont à leur comble ; mais quels en seront les remèdes ? J'avoue que ceux qui vous ont été jusqu'ici présentés par les différens opinans, ne m'ont pas paru efficaces.

Le premier, sans doute, & le plus pressant, est le rappel du Robespierre des Antilles & de ses complices. Comment donc l'opérerez-vous ? Vous contenterez-vous de rapporter la loi du 4 pluviôse, qui autorise le Directoire à envoyer des commissaires dans les colonies ? la Constitution vous donne incontestablement ce droit ; vous devez l'exercer dès ce moment. Mais une fois cette loi rapportée, le Directoire ne pourra envoyer d'autres agens. Tant mieux, mille fois tant mieux, dira une foule d'entre vous, & je serai de leur avis. Mais, dans cet interrègne, par qui sera gouverné Saint-Domingue ? sous quelle autorité ploieront les partis qui la déchirent ? ne verra-t-on pas se renouveler avec plus de fureur les combats entre les couleurs, ou même entre les différentes armées noires ? la colonie toute entière ne de-

viendra-t-elle pas rapidement la proie de l'Anglais ou d'une anarchie encore plus complète.

Je conviens, d'un autre côté, que pendant que le Directoire n'aura pas un meilleur syſtême & plus de lumières ſur les colonies, je n'apperçois que des dangers à le charger de nommer d'autres agens qui ne vaudront peut-être pas mieux que ceux dont les crimes vous ont été ſi éloquemment dénoncés à cette tribune ; les précautions même, & les conditions d'éligibilité propoſées par notre collègue Tarbé ne me raſſurent pas entièrement, à beaucoup près. Vous recommanderez au Directoire de choiſir de nouveaux agens parmi des hommes connus par leurs talens & leurs vertus ; mais ceux qui l'ont déja ſi indignement trompé en lui ſurprenant la nomination de Sonthonax & de ſes complices, ne le tromperont-ils pas encore ?

Ce n'eſt pas une nouvelle commiſſion qu'il faut envoyer à Saint-Domingue : l'ignorance des localités & d'un pays différent du nôtre, l'égarera encore ; l'ivreſſe d'un ſi grand pouvoir, partagé à de ſi énormes diſtances entre cinq individus, les diviſera bientôt. Avez-vous oublié que la guerre de la Vendée ne fit que ſe rallumer davantage pendant qu'on y multiplia les proconſuls, qui employoient à délibérer & ſe diſputer, le temps deſtiné à agir ? C'eſt à la ſageſſe & l'eſprit ferme & conciliateur d'un général habile, revêtu de grands pouvoirs, & entouré d'une force impoſante, que vous avez dû l'extinction de ce grand volcan politique.

Ce que vous avez fait avec tant de ſuccès pour la Vendée, pourquoi ne le tenteriez-vous pas pour Saint-Domingue ? Saint-Domingue eſt auſſi une Vendée à reconquérir ; elle eſt dévaſtée par le double fléau de la guerre civile & de la guerre étrangère ; ce n'eſt que par la force des armes & par l'énergie mêlée à la douceur & à la clémence, que vous parviendrez à la ſoumettre. Là règne auſſi, parmi les noirs & les mulâtres, le fanatiſme de la licence, comme le fanatiſme nobiliaire & religieux régnoit dans nos départemens de l'Oueſt.

J'oserai le dire, citoyens représentans, & je vous prie de peser attentivement cette assertion : jusqu'à la paix générale, il n'y a qu'un régime qui puisse convenir à Saint-Domingue ; il n'y en a qu'un qui puisse mettre les malheureux restes des blancs à l'abri des poignards des nègres ; il n'y en a qu'un qui puisse défendre ceux-ci de leurs propres fureurs ; il n'y en a qu'un qui puisse préserver de l'incendie les débris des propriétés & des habitations ; il n'y en a qu'un qui puisse obliger les noirs à reprendre leurs travaux ; il n'y en a qu'un qui puisse les réaccoutumer, non pas à l'esclavage qui est irrévocablement détruit, & que vous ne rétablirez jamais, mais à la subordination & à l'obéissance ; il n'y en a qu'un qui puisse arrêter les progrès des Anglais, toujours maîtres des plus beaux quartiers de cette colonie : c'est le régime militaire. Saint-Domingue est une place assiégée ; il faut donc la déclarer en état de siége pendant la guerre, & remettre ainsi tout le pouvoir entre les mains des chefs militaires. Si un général aussi sage & aussi ferme que Rochambeau n'avoit pas eu les mains liées par les commissaires ; si, pour prix de ses conseils & de son zèle, il n'avoit pas été arbitrairement destitué par eux, la paix seroit peut-être aujourd'hui rétablie dans Saint-Domingue.

Je crois déja entendre les objections. On alléguera peut-être la Constitution. La Constitution est dans mon cœur ; je sais qu'elle doit être notre règle unique : mais la Constitution ne s'oppose point à la mesure que je réclame. Ne l'avons-nous pas déja employée, cette mesure, dans celles de nos propres places qui ont été menacées par l'ennemi ou par des troubles intestins ? N'avons-nous pas vu, pendant presque toute l'année dernière, huit à dix de nos départemens de la ci-devant Bretagne & de la ci-devant Normandie en état de siége ? Quelques-unes des principales villes du midi n'y sont-elles pas encore ? Comment donc ne pourrions-nous pas aux Antilles ce que nous nous permettons même dans le sein de la République, lorsque l'intérêt général le commande ? La lettre & l'esprit de la Constitution ne nous

autoriſent-ils pas d'ailleurs à créer pendant la guerre dans les colonies un régime particulier ? La preuve en eſt que pendant la guerre la Conſtitution les prive de toute aſſemblée publique, de toute repréſentation, & de tout droit de leurs fonctionnaires publics. Une fois ce principe admis, j'en fais découler, comme d'une ſource féconde, tous les moyens conſervateurs de nos colonies.

A ſon arrivée dans ces contrées, avec des pouvoirs étendus, tels à-peu-près que ceux que Hoche a eus pour finir la guerre de la Vendée, & avec des forces impoſantes, le général choiſi par le Directoire pourra faire une proclamation pour ordonner à chacun de ſe remettre en jouiſſance de ſes propriétés, & aux nègres de reprendre leurs travaux. Il promettra & garantira à tous liberté, ſalaire honnête, amniſtie & protection, pourvu qu'ils rentrent à l'inſtant dans leurs ateliers, où ils feront, non pas ſous les caprices & le fouet d'un maître, mais à l'ombre de la loi. Il commandera un déſarmement général dans tous les lieux qui ne ſont pas menacés par les Anglais ; il remettra les armes dans des mains sûres, dans celles des hommes qui ont le plus d'intérêt au retour de l'ordre & de la tranquillité. Si les armées noires, égarées par des chefs ambitieux, par des ſuggeſtions perfides ou par des habitudes perverſes, refuſoient de ſe rendre à la voix de la perſuaſion, la force ſeroit déployée contre eux, comme elle l'a été contre les Vendéens & les Chouans inſoumis. Les moyens doivent être les mêmes, vigueur & clémence.

Au reſte, il ne m'appartient pas de tracer ici les inſtructions que le Pouvoir exécutif devroit donner au général qui auroit ſa confiance : j'ai ſeulement voulu vous développer ma penſée, & vous faire entrevoir tous les avantages qui pourroient réſulter des vues que je propoſe pour la pacification de Saint-Domingue. Si ce plan étoit habilement exécuté, la culture ſeroit de ſuite remiſe en activité. Les nègres, ſoumis à une police ſévère, mais juſte, reprendroient l'habitude du travail, perdue au milieu du tumulte des camps

& des produits du pillage ; la colonie renaîtroit peu-à-peu de ſes cendres & de ſes ruines ; & pendant cet apprentiſſage de la liberté ſagement donnée aux nègres, vous prépareriez des lois propres à concilier leurs intérêts avec ceux des propriétaires, & à les faire jouir à la paix de toute l'étendue des droits que peut leur aſſurer la Conſtitution. Et qu'on ne vienne point prétendre qu'il ſera impoſſible de ramener au devoir & au reſpect des propriétés ces hommes abreuvés trop long-temps des poiſons de l'anarchie qu'on leur a appris à confondre avec la liberté. Non, rien ne ſera impoſſible avec un corps de troupes françaiſes bien choiſi & bien diſcipliné. Ne diſoit-on pas auſſi il y a trois ans que nulle force ne réprimeroit jamais les cent à cent cinquante mille anarchiſtes qui, pendant la tyrannie révolutionnaire, avoient été accoutumés à dominer par-tout en France, & à vivre de brigandage & de vexations ? La loi a parlé ; que ſont devenus tous ces prédicateurs de grouppes, tous ces faiſeurs d'inſurrections, tous ces gardiens de ſcellés, cette foule d'inquiſiteurs révolutionnaires ? Ils ont repris chacun leur métier, & ſont, pour la plupart, aujourd'hui paiſibles, & même honteux de leurs excès.

Commandez, & les nègres ſeront bientôt auſſi dans leurs atteliers, où la loi les protégera contre toute vexation & contre toute tyrannie. Ils ſentiront que l'intérêt de la France, leur intérêt propre, réclament également l'emploi de leurs bras, & qu'il faut bien qu'ils travaillent pour qu'on puiſſe les nourrir. Ils ſe réconcilieront avec les anciens propriétaires, & ceux-ci ſe les attacheront par de bons traitemens & des bienfaits.

Les colonies ſont, dans notre politique moderne, des manufactures exploitées au profit de la métropole : elles exigeront ſans doute encore long-temps un régime particulier pour leurs atteliers ; mais ce régime peut n'avoir rien de contraire à la Conſtitution. N'avons-nous pas auſſi un régime particulier ſur nos flottes, dans nos armées ? n'y exiſte-t-il pas une police mille fois plus ſévère que dans nos

villes? les peines n'y ſont-elles pas plus fortes en raiſon des ſuites terribles que pourroit y entraîner l'impunité du moindre délit? Il en ſera de même pour un pays où trente à quarante mille blancs auront à diriger quatre à cinq cent mille nègres.

Il eſt un dernier moyen auxiliaire de ceux que j'ai déjà indiqués pour la reſtauration de nos colonies; il eſt provoqué par la juſtice autant que par la politique: c'eſt le rappel de tous ceux des colons qui, depuis que la guerre civile a éclaté, ont abandonné Saint-Domingue. Je ne ferai pas au Conſeil l'injure de ſuppoſer qu'il ait pu ſonger un inſtant à les punir d'avoir fui une mort certaine, & d'avoir, à l'aſpect de leurs propriétés embraſées, cherché une retraite momentanée dans des pays plus tranquilles. Le Directoire a ſans doute déja ſenti lui-même le ſcandale du meſſage qu'il vous a adreſſé à ce ſujet. Ce meſſage, citoyens repréſentans, j'aime à le croire, eſt une ſurpriſe qui lui a été faite; il eſt l'ouvrage de quelques agens très-ſubalternes faiſant un dernier effort pour étendre un voile officieux ſur les forfaits de Sonthonax, & qui ont cherché à faire ſanctionner par le Corps légiſlatif la proſcription prononcée d'avance contre des milliers d'infortunés, dont le crime eſt de ne pas s'être laiſſé brûler avec leurs habitations.

C'eſt à moi plus qu'à perſonne à élever la voix en leur faveur, parce que je ſuis le témoin du courage & du dévouement avec leſquels ils cherchèrent à prévenir les déſaſtres de la colonie. Je les vois encore épuiſés de faim, de ſoif, de fatigue, & toujours combattant en héros pour repouſſer des armées noires qui venoient brûler le Cap. Je vois Sonthonax contemplant l'incendie qui dévoroit cette ville, avec autant de plaiſir que Néron en goûtoit au ſpectacle de Rome embraſée. Ceux pour qui j'implore votre humanité, ſont ceux qui ont échappé à ces flammes; ce ſont leurs femmes, leurs filles, qui, après avoir erré ſur un ſable brûlant, à travers les rochers, pourſuivies par les nègres, venoient à mon bord chercher un aſyle & des

alimens; ce ſont elles que j'envoyois chercher ſur le rivage, éplorées, tremblant d'éprouver le ſort de celles de leurs compagnes qui avoient été enlevées par les nègres, & qui étoient devenues le jouet & les victimes de leur brutalité. En vous propoſant de les déclarer émigrées ainſi que leurs époux, on n'avoit pas calculé l'époque à laquelle ce meſſage ſeroit diſcuté dans le Conſeil. Citoyens repréſentans, venez au ſecours des colonies en leur rendant leurs habitans, en rendant les cultivateurs à leurs ateliers. Préparez la reſtauration de notre marine en ſauvant nos colonies; briſez le joug affreux dont Sonthonax les a accablées.

Le 9 thermidor n'a pas encore brillé pour elles; elles ont encore leurs armées révolutionnaires, leur démagogie & leurs tyrans. Que ces tyrans tombent aujourd'hui à votre voix. J'appuie le projet de Vaublanc : mais je demande qu'en rapportant de ſuite la réſolution par laquelle vous avez autoriſé le Directoire à envoyer des commiſſaires à Saint-Domingue, vous déclariez cette île en état de ſiége juſqu'à la paix; que vous décrétiez une amniſtie générale pour tous les noirs qui rentreront dans leurs ateliers, le rappel de tous les colons, l'envoi d'une force impoſante; & que le général qui ira commander à Saint-Domingue ſoit chargé à ſon arrivée d'annoncer ces meſures par une proclamation.

Je demande en outre que la défenſe d'envoyer des commiſſaires à Saint-Domingue, ſoit étendue à l'Iſle-de-France & à celle de la Réunion. Je ſaiſis cette occaſion pour leur voter des remerciemens, de ce qu'elles ont ſu ſe conſerver pour la France, & repouſſer de leur ſein les fléaux de Saint-Domingue. Elles peuvent déſormais être tranquilles : leur exiſtence & leur proſpérité ſont ſous la ſauve-garde de votre ſageſſe.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Prairial an 5.

RAPPORT

ET

PROJET DE RÉSOLUTION

PRÉSENTÉS AU CONSEIL DES CINQ-CENTS

PAR CH. TARBÉ,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE,

AU NOM DE LA COMMISSION DES COLONIES;

SUR les moyens de rétablir l'ordre à S. Domingue.

Séance du 16 prairial an V.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

La commiſſion que vous avez chargée d'examiner les diverſes meſures qui vous ont été propoſées pour le rétabliſſement de l'ordre à Saint-Domingue, ne s'eſt point diſſimulé que la nature de vos fonctions vous laiſſoit peu de moyens d'y contribuer activement, puiſque toutes les meſures d'adminiſtration & de gouvernement appartiennent excluſivement au Pouvoir exécutif.

E797
L133 :